

COMMUNIQUE

En raison de la canicule saisonnière : Rappel des précautions à prendre

En raison du pic saisonnier de température, le Ministère de la Santé (MSPRH) rappelle qu'en temps de forte chaleur, il est impératif de se protéger. La population la plus vulnérable est constituée des enfants en bas âge, des personnes âgées et des malades chroniques notamment durant le mois sacré du ramadan.

Les précautions à prendre:

- Fermer les volets et les rideaux des façades de votre logement exposées au soleil.
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes.
- Si vous devez impérativement sortir, sortez tôt le matin ou tard le soir,
- Si vous devez impérativement sortir, mettez des vêtements légers et amples, et restez à l'ombre à l'abri d'une exposition prolongée au soleil,
- Dans la mesure du possible, pensez à prendre plusieurs douches par jour,
- Boire suffisamment d'eau entre le f'tour et le s'hour; éviter les boissons très sucrées ou à forte teneur en caféine.
- Eviter les activités extérieures (sports, jardinage, bricolage...).

Lorsqu'il y a une vague de forte chaleur, les symptômes suivants doivent vous alerter :

✓ Maux de tête, ✓ Envie de vomir, ✓ Soif intense, ✓ Une peau anormalement chaude, rouge et sèche, ✓ Confusion mentale

Ces symptômes peuvent indiquer un coup de chaleur.

Il faut alors agir rapidement:

Appeler les secours (SAMU, Protection Civile) et, en attendant :

- ⇒ il faut transporter la personne présentant l'un de ces symptômes dans un endroit frais,
- ⇒ la faire boire,
- ⇒ l'asperger d'eau fraîche (ou la couvrir avec un linge humide) et l'éventer (l'aérer) □

Le MSPRH rappelle que la Direction Générale des Services de Santé a mis en place une organisation spécifique pour la prise en charge des effets induits par la canicule. Cette organisation comprend notamment : a) l'élaboration d'une fiche technique relative à la conduite à tenir devant un « coup de soleil » ou une complication due à la chaleur, b) la présence effective des personnels des urgences, c) l'identification de lits de réanimation dédiés à la prise en charge des complications dues à la canicule, d) la disponibilité effective d'un stock de produits pharmaceutiques spécifiques y compris les fluides médicaux.

Par ailleurs, un dispositif d'information et de communication, à destination du grand public et des professionnels de la santé, à travers le développement d'action de communication de proximité en collaboration le mouvement associatif et les radios locales a été mis en place pour toute la saison estivale.